

Les défibrillateurs automatisés externes

Pour répondre à l'urgence médicale, la Ville de Mâcon s'est équipée de défibrillateurs.

Aujourd'hui, 18 appareils sont installés sur toute la ville.

Si vous souhaitez participer à une formation de premier secours et apprendre les gestes qui sauvent, n'hésitez pas à contacter la Mission Santé de la Ville au 03 85 39 72 21.

Mâcon labellisée "Ma commune a du Cœur"

Le 31 janvier 2017, Mâcon a reçu le label "Ma commune a du cœur - niveau 3 cœurs" avec la plus forte progression nationale. Le Label met en avant les collectivités locales les plus engagées en matière de formation de la population, d'installation de défibrillateurs cardiaques, leur localisation, leur accessibilité, l'information des habitants, la communication autour des bons réflexes.

Comment reconnaître une victime en arrêt cardiaque ?

Si une personne ne répond pas à des ordres simples (exemple : « serrez moi les mains, clignez des yeux ») et qu'elle ne respire pas (absence de souffle au niveau de la bouche et du nez, pas de soulèvement de la poitrine), elle est en arrêt cardiaque.

Attention : Une personne peut présenter un phénomène de GASP.

Les GASPS sont des mouvements respiratoires inefficaces, lents, bruyants et anarchiques.

Les GASPS ne doivent pas retarder la mise en œuvre des gestes de premiers secours.

En cas de doute : considérez la victime en arrêt cardiaque.

Que faire en présence d'une victime en arrêt cardiaque ?

Si vous êtes témoin d'un arrêt cardiaque, vous devez, **SANS ATTENDRE**, réaliser les **3 étapes** suivantes :

1. **ALERTEZ** les secours en appelant le **15** dès que vous constatez l'arrêt cardiaque. Répondez aux questions de l'opérateur et ne raccrochez que lorsqu'on vous en aura donné l'ordre
2. **MASSEZ** la poitrine nue de la victime à une fréquence de 100 compressions / minute afin de continuer à irriguer les organes vitaux
3. **DÉFIBRILLEZ** en utilisant le défibrillateur que vous aura apporté un autre témoin sur votre demande.

Comment utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe ?

Article R 6311-15 du Code de la Santé Publique : « *Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe [...] »*

1. Allumez le DAE
2. Mettez à nue la poitrine de la victime (séchez et rasez si nécessaire)
3. Appliquez les électrodes sur la poitrine de la victime comme indiqué sur le schéma
4. Branchez les électrodes sur le DAE
5. Suivre précisément les indications du DAE

Précautions d'emploi

- > Ne pas utiliser dans un endroit humide (si la victime est mouillée, la sécher avant de mettre en œuvre le DAE)
- > Ne pas utiliser le DAE si la victime est en contact avec un élément conducteur d'électricité (exemple : plaque d'égout)

Pour en savoir plus

Application mobile pour géolocaliser les défibrillateurs

www.stayingalive.org (<https://www.stayingalive.org/index.php?lang=fr>)

www.defibmap.org/fr (<http://www.defibmap.org/fr>)

Jeu en ligne pour tester vos connaissances

<https://www.pompiers.fr/actualites/sauvequiveutfn-un-jeu-en-ligne-qui-peut-sauver-des-vies-en-vrai> (<https://www.pompiers.fr/actualites/sauvequiveutfn-un-jeu-en-ligne-qui-peut-sauver-des-vies-en-vrai>)

Sites internet

<http://www.croix-rouge.fr/Je-me-forme/Particuliers/Les-6-gestes-de-base/L-arret-cardiaque-et-les-gestes-de-secours> (<http://www.croix-rouge.fr/Je-me-forme/Particuliers/Les-6-gestes-de-base/L-arret-cardiaque-et-les-gestes-de-secours>)

<http://www.cfrc.fr/defibrillation.php> (<http://www.cfrc.fr/defibrillation.php>)

<https://www.macon.fr/macon-et-vous/sante/les-defibrilateurs-automatisees-externes?>

<http://www.pompiers.fr/grand-public/prevention-des-risques/arret-cardiaque> (<https://www.pompiers.fr/grand-public/prevention-des-risques/prevention-des-risques-lies-larret-cardiaque>)

<https://www.fedecardio.org/notre-documentation> (<https://www.fedecardio.org/notre-documentation>)



HÔTEL DE VILLE DE MÂÇON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE